



« C. dans l'Art »

Association régie par la loi 1901

59244 Cartignies

[cdanslart@gmail.com](mailto:cdanslart@gmail.com)

La commémoration du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre était vraiment l'occasion unique de se pencher sur le sort de notre village durant ces 4 années de folies meurtrières. Nous avons, nous aussi, cherché et compilé ce qui avait concerné Cartignies, tâche d'autant plus difficile qu'il existe peu d'écrits ou de photos de cette époque sur notre commune.

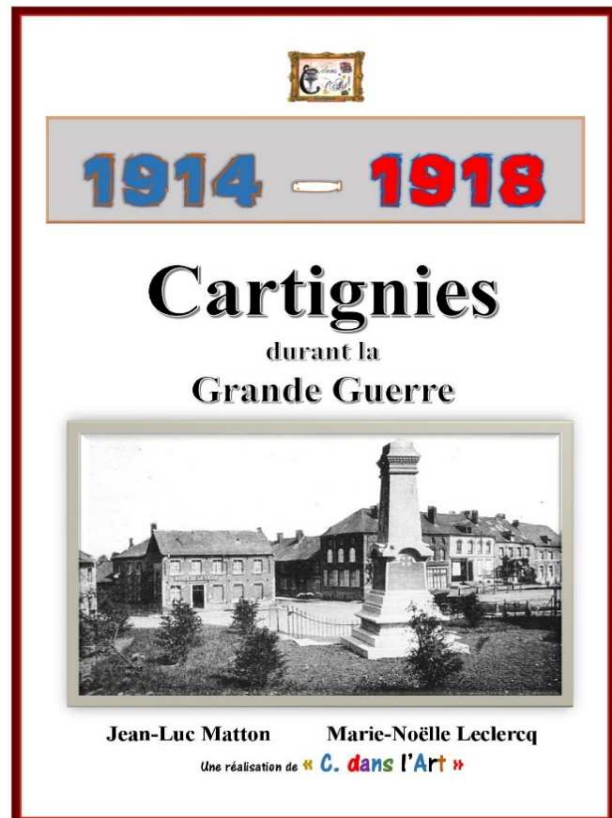
Nous avons ainsi recensé plus de 180 soldats nés ou habitant Cartignies ayant participé au conflit. Trente-huit d'entre eux n'en sont pas revenus, tombés au champ d'honneur, ou décédés des suites de leurs blessures ou encore en captivité. Leur parcours, les citations reçues, les décorations attribuées montrent le courage dont ils ont fait preuve.

Le 26 août 1914, les troupes allemandes sont entrées dans le village et ce fut le début d'une longue et funeste période de 1531 jours où la population a subi une occupation humiliante et draconienne.

Afin de comprendre à quel point la vie quotidienne était réglementée et soumise aux exactions et punitions de l'occupant, nous avons retranscrit les diktats, amendes, réquisitions, otages, etc... les plus significatifs émanant de la « kommandantur ».

Le 6 novembre 1918, les Castriciniens purent laisser exploser leur joie : Cartignies était enfin délivré !

Nous vous invitons à (re)vivre ces quatre années éprouvantes à



## « Cartignies durant de la Grande guerre »

### Bulletin de réservation

M. Mme \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Village \_\_\_\_\_  
Tel \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Réserve  exemplaire(s) du livre « **Cartignies durant la Grande Guerre** »  
Au prix unitaire de 19 € (Chèque à l'ordre de C. dans l'Art)

A retirer :

- Le 10 et le 11 novembre, à la salle des fêtes de Cartignies
- Le samedi 17 et dimanche 18 novembre lors du marché Saint Nicolas
- Auprès de Jean-Luc Matton (06 78 90 31 90) ou Marie-Noëlle Leclercq (06 31 90 72 94)

Ce bulletin peut être déposé soit en mairie, soit au 940, route de Prisches, soit 175 route de Floyon. Merci de votre intérêt.

